

ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE

PROGRAMME 2026-2027

TARIFS

ÉVEIL MUSICAL : 35 € / TRIMESTRE
PIANO/ GUITARE (- DE 20 ANS) : 95 € / TRIMESTRE
PIANO/ GUITARE (ADULTES) : 160 € / TRIMESTRE
CHORALE : 87 € / AN

RENSEIGNEMENTS

AUPRÈS DE LA MÉDIATHÈQUE :

04 93 27 97 49

WWW.SAINTANDREDELAROCHE.FR

RUBRIQUE ÉCOLE DE MUSIQUE

EVEIL MUSICAL

GUITARE

CHORALE

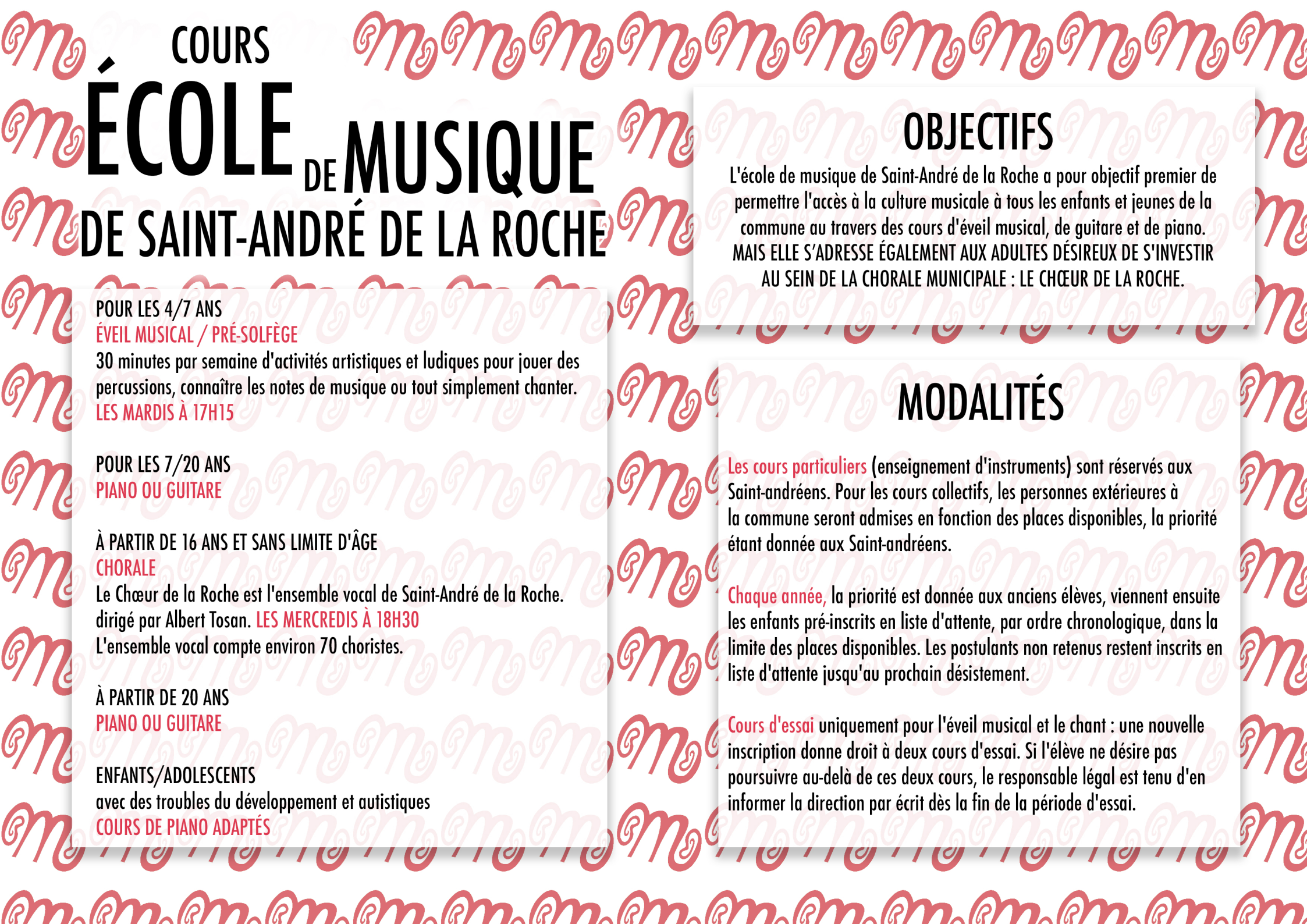
PIANO



Commune de
Saint-André
de la Roche



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



COURS ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE

POUR LES 4/7 ANS
ÉVEIL MUSICAL / PRÉ-SOLFÈGE

30 minutes par semaine d'activités artistiques et ludiques pour jouer des percussions, connaître les notes de musique ou tout simplement chanter.
LES MARDIS À 17H15

POUR LES 7/20 ANS
PIANO OU GUITARE

À PARTIR DE 16 ANS ET SANS LIMITE D'ÂGE
CHORALE

Le Chœur de la Roche est l'ensemble vocal de Saint-André de la Roche.
dirigé par Albert Tosan. LES MERCREDIS À 18H30
L'ensemble vocal compte environ 70 choristes.

À PARTIR DE 20 ANS
PIANO OU GUITARE

ENFANTS/ADOLESCENTS
avec des troubles du développement et autistiques
COURS DE PIANO ADAPTÉS

OBJECTIFS

L'école de musique de Saint-André de la Roche a pour objectif premier de permettre l'accès à la culture musicale à tous les enfants et jeunes de la commune au travers des cours d'éveil musical, de guitare et de piano. MAIS ELLE S'ADRESSE ÉGALEMENT AUX ADULTES DÉSIREUX DE S'INVESTIR AU SEIN DE LA CHORALE MUNICIPALE : LE CHŒUR DE LA ROCHE.

MODALITÉS

Les cours particuliers (enseignement d'instruments) sont réservés aux Saint-andréens. Pour les cours collectifs, les personnes extérieures à la commune seront admises en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux Saint-andréens.

Chaque année, la priorité est donnée aux anciens élèves, viennent ensuite les enfants pré-inscrits en liste d'attente, par ordre chronologique, dans la limite des places disponibles. Les postulants non retenus restent inscrits en liste d'attente jusqu'au prochain désistement.

Cours d'essai uniquement pour l'éveil musical et le chant : une nouvelle inscription donne droit à deux cours d'essai. Si l'élève ne désire pas poursuivre au-delà de ces deux cours, le responsable légal est tenu d'en informer la direction par écrit dès la fin de la période d'essai.